

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND

PARIS SUD EST AVENIR

GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL DE CRETEIL

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL D'ALFORTVILLE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE LIMEIL-BREVANNES

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables 28 €

A partir de la 2ème activité, les tarifs dégressifs sont appliqués sur les montants les moins élevés

Réduction de 20% des frais de scolarité pour les membres des associations *Musique de Créteil* et *Espérance Brévannaise* sur présentation d'un document justifiant de l'appartenance à ces associations.

B. MUSIQUE

	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit/ 1ère discipline	2ème inscrit/ 2ème discipline	À partir du 3ème inscrit/ 3ème activité	
Eveil initiation musique - théâtre	131 €	106 €	92 €	388 €
1er cycle, 2ème cycle parcours personnalisés	221 €	177 €	155 €	658 €
3ème cycle	307 €	246 €	216 €	920 €
Cycle d'orientation professionnelle et perfectionnement	319 €	255 €	224 €	953 €
Pratique Collective sans pratique instrumentale individuelle	100 €			198 €

C. DANSE

	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit/ 1ère discipline	2ème inscrit/ 2ème discipline	À partir du 3ème inscrit/ 3ème activité	
Danse 7 ans - observation	131 €	106 €	92 €	388 €
1er et 2è cycle et parcours personnalisés	221 €	177 €	155 €	658 €
3è cycle	307 €	246 €	216 €	919 €
Cycle d'orientation professionnelle et perfectionnement	319 €	255 €	224 €	953 €
Cours collectif seul	100 €			198 €

D. THÉÂTRE

	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit/ 1ère discipline	2ème inscrit/ 2ème discipline	A partir du 3ème inscrit/ 3ème activité	
Théâtre 6 - 10 ans	131 €	106 €	92 €	388 €
Théâtre préparatoire	221 €	177 €	155 €	658 €
1er et 2è cycle et parcours personnalisés	307 €	246 €	216 €	919 €
3ème cycle	319 €	255 €	224 €	953 €
Cycle d'orientation professionnelle et perfectionnement	319 €	255 €	224 €	953 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2ème semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1ère année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SUD EST AVENIR
GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
CONSERVATOIRE DE BOISSY-SAINT-LEGER

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables

28 €

Tarifs A B C D E F G en conformité avec la grille du quotient familial arrêtée par la ville

B. MUSIQUE

Pratique Instrumentale (Instrument + formation musicale + 1 pratique collective)	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit et/ou 1ère discipline	2ème inscrit et/ou 2ème discipline	3ème inscrit et/ou 3ème discipline	
Tarif A	297 €	288 €	205 €	613 €
Tarif B	307 €	297 €	215 €	
Tarif C	326 €	317 €	224 €	
Tarif D	335 €	326 €	233 €	
Tarif E	353 €	344 €	251 €	
Tarif F	362 €	353 €	261 €	
Tarif G	372 €	363 €	270 €	
EVEIL MUSICAL	173 €			
Pratique Collective sans pratique instrumentale individuelle	100 €			198 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2ème semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1ère année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900€
60 €	90 €	120 €

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

GRAND PARIS SUD EST AVENIR

GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CONSERVATOIRE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables 28 €

B. MUSIQUE

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs GPSEA
Parcours Diplômant (instrument + formation musicale + 1 pratique collective)	88 €	576 €
Pratique Collective (formation musicale sans pratique instrumentale)	146 €	492 €
Pratique Collective seule	100 €	198 €
Éveil musical / Formation musicale	44 €	288 €
Instrument hors parcours	44 €	288 €

Chant - Chœurs	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs GPSEA
Parcours Diplômant (cours individuel + formation musicale + 1 pratique collective inclus dans le parcours)	88 €	576 €
Chœurs Ados - Adultes avec formation musicale	146 €	492 €
Chœurs Ados - Adultes sans formation musicale	100 €	198 €
Chant individuel	44 €	288 €
Formation musicale	44 €	288 €

C. Art Dramatique

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs GPSEA
Tarif unique	44 €	288 €

D. Arts Plastiques – Pratique collective

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs GPSEA
Peinture	100 €	198 €
Dessin	100 €	198 €

E. Ateliers découvertes (AD) – Pratique collective

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs GPSEA
AD Instrumentale (ADI)	44 €	288 €
AD Chant (ADC)		
AD Théâtre (ADT)		
AD Musique (ADM) Formation musicale + Piano		

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2^{ème} semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1^{ère} année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SUD EST AVENIR
GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
CONSERVATOIRE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny- sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables 28 €

Demi-tarif appliqué à partir de la 2ème personne d'une même famille pour les élèves issus de territoire GPSEA

B. MUSIQUE

Quotient Familial = 1/12 des ressources du foyer (Avis d'imposition N-2/nombre de personnes du foyer (enfants pris en compte jusqu'à 18 ans révolus ou jusqu'à 21 ans si scolarisé) ; Demi-tarif appliqué à partir de la 2ème personne d'une même famille pour les élèves issus du territoire GPSEA.	Résidents GPSEA* Tranche 1 (jusqu'à 333)	Résidents GPSEA* Tranche 2** (de 334 à 666)	Résidents GPSEA* Tranche 3** (de 667 à 1000)	Résidents GPSEA* Tranche 4** (> à 1001)	Résidents extérieurs à GPSEA
Adulte formation musicale et 1 pratique instrumentale	528 €	543 €	558 €	573 €	1 779 €
Adulte formation musicale + 2 pratiques instrumentales	603 €	620 €	638 €	653 €	1 904 €
Enfant-étudiant formation musicale et 1 pratique instrumentale	368 €	383 €	398 €	415 €	1 191 €
Enfant-étudiant solfège +2 pratiques instrumentale	496 €	513 €	528 €	543 €	1 547 €
Enfant éveil musical	202 €	220 €	234 €	249 €	745 €
Adulte formation musicale seule	240 €	255 €	270 €	285 €	775 €
Pratique Collective seule	100 €				198 €

C. DANSE

Quotient Familial = 1/12 des ressources du foyer (Avis d'imposition N-2/nombre de personnes du foyer (enfants pris en compte jusqu'à 18 ans révolus ou jusqu'à 21 ans si scolarisé).	Résidents GPSEA* Tranche 1 (jusqu'à 333)	Résidents GPSEA* Tranche 2** (de 334 à 666)	Résidents GPSEA* Tranche 3** (de 667 à 1000)	Résidents GPSEA* Tranche 4** (> à 1001)	Résidents extérieurs à GPSEA
1 cours de danse par semaine	178 €	193 €	210 €	225 €	344 €
2 cours de danse par semaine	240 €	255 €	270 €	285 €	666 €
3 cours de danse par semaine	324 €	340 €	348 €	362 €	1 308 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2ème semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1ère année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND
PARIS SUD EST AVENIR
GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
CONSERVATOIRE DU PLESSIS-TREVISE

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables

28 €

B. MUSIQUE

Réduction de 20% pour le 2ème enfant

Réduction de 30% pour le 3ème enfant

Réduction effectuée sur l'instrument le moins cher, non cumulable avec le tarif instrument supplémentaire

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs à GPSEA
Éveil	159 €	210 €
Initiation		
6 ans sans instrument	159 €	210 €
6 ans avec instrument	378 €	483 €
Pratique instrumentale individuelle 1 ^{er} cycle (instrument + formation musicale + 1 pratique collective)		
1ère, 2ème et 3ème année	378 €	481 €
4ème année	522 €	855 €
Pratique instrumentale individuelle 2 ^{ème} cycle, 3 ^{ème} cycle (instrument + formation musicale + 1 pratique collective)	525 €	858 €
Pratique instrumentale individuelle Adulte (débutants) 30 minutes hebdomadaire	624 €	897 €
Pratique instrumentale individuelle Adulte (confirmés) 30 minutes hebdomadaire 30 minutes tous les 15 jours	792 € 408 €	894 € 510 €
Pratique collective seule	100 €	198 €
Chorales enfants	40 € (20 € pour les élèves du conservatoire)	50 € (25 € pour les élèves du conservatoire)
Chorales adultes	81 € (120 € par couple)	90 € (141 € par couple)
Chant individuel à partir de 11 ans 30 minutes 45 minutes	120 € 174 €	145 € 210 €
Atelier musical	70 € (Gratuit pour les élèves du conservatoire)	90 € (Gratuit pour les élèves du conservatoire)

C. THEATRE

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs à GPSEA
Atelier enfants 7/11 ans Ateliers ados 12/16 ans	175 €	225 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2^{ème} semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1^{ère} année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS
SUD EST AVENIR
GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
CONSERVATOIRE DE NOISEAU

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables

28 €

B. MUSIQUE

	Résidents GPSEA*				Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit et/ou 1ère discipline	2ème inscrit et/ou 2ème discipline	3ème inscrit et/ou 3ème discipline	4ème inscrit et/ou 4ème discipline	
Pratique instrumentale individuelle (instrument + formation musicale + 1 pratique collective)	450 €	428 €	405 €	360 €	649 €
Pratique instrumentale en collectif	288 €	274 €	260 €	231 €	376 €
Éveil musical	137 €	131 €	124 €	110 €	176 €
Pratique collective sans pratique instrumentale individuelle	100 €				198 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2ème semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1ère année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS
SUD EST AVENIR

GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CONSERVATOIRE DE SANTENY

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables

28 €

B. MUSIQUE

	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit et/ou 1ère discipline	2ème inscrit et/ou 2ème discipline	3ème inscrit et/ou 3ème discipline	
Pratique instrumentale individuelle 1 ^{er} cycle (instrument + formation musicale)	450 €	360 €	292 €	555 €
Pratique instrumentale individuelle 2ème cycle (instrument + formation musicale)	555 €	444 €	360 €	684 €
Éveil musical	156 €	123 €	102 €	192 €
Pratique collective sans pratique instrumentale individuelle	100 €			198 €

C. DANSE

	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit et/ou 1ère discipline	2ème inscrit et/ou 2ème discipline	3ème inscrit et/ou 3ème discipline	
1h	160 €	128 €	102 €	197 €
2h	257 €	206 €	165 €	317 €
3h	330 €	264 €	211 €	407 €
4h	371 €	297 €	238 €	458 €
5h et plus	421 €	337 €	269 €	519 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2^{ème} semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1^{ère} année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €

III. PRINCIPES DE FACTURATION

A. Règlement général

- a) Les frais de scolarité sont annuels et dus dans leur intégralité, après la période probatoire (1er jour des vacances scolaires de la Toussaint), à l'exception de cas de force majeure et sous réserve de demande écrite, de justificatifs et d'abandon définitif de la scolarité : impossibilité médicale, déménagement, éloignement pour raisons professionnelles ou familiales, changement majeur de situation. Le changement d'adresse en cours d'année scolaire ne donne pas lieu à une nouvelle tarification.
- b) Passée la date limite de paiement, la facture est mise en recouvrement auprès du Trésor Public.
- c) En cas d'inscription en cours d'année (sous réserve de place disponible et de cohérence pédagogique) : À compter du 1er janvier, les frais de scolarité seront égaux à 2/3 du montant annuel ; À compter du 1er avril, les frais de scolarité seront égaux à 1/3 du montant annuel. Le non-paiement des droits de scolarité entraîne la non-réinscription de l'élève pour l'année suivante.

B. Situations prises en compte pour le calcul des frais de scolarité

- a) En cas d'effectif insuffisant dans un cours collectif, le conservatoire se réserve la possibilité d'en modifier les modalités (horaires, composition, niveau...). Dans ce cas la démission des élèves préalablement inscrits dans ce cours pourrait être acceptée sans frais de dossier.
- b) Des demandes de remboursements de frais de scolarité peuvent être étudiées dans des conditions particulières d'absence d'un enseignant :
En cas d'absence ponctuelle d'un professeur (n'excédant pas 2 semaines consécutives), celui-ci ne sera pas obligatoirement remplacé et les cours ne feront pas l'objet d'un report. Au-delà de 2 semaines d'absences, les conservatoires pourront, en fonction des possibilités d'organisation, remplacer le professeur absent, ou proposer des reports de cours ou étudier un remboursement au prorata des cours non suivis.
- c) Pour procéder à l'application de la tarification liée aux quotients familiaux de certains conservatoires, l'élève doit transmettre, avant la fin de la période probatoire, son justificatif établi par la commune concernée. Les frais de scolarité de l'année scolaire en cours sont à régler dans leur totalité avant l'ouverture des réinscriptions pour l'année scolaire suivante.

C. Paiement

Le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois et selon les établissements :
Par chèque, auprès du personnel chargé des frais de scolarité, en 3 échéances maximum (à l'ordre de RR641 CONSERVATOIRES) ;
En espèces, maximum 300 euros par versement, auprès du personnel chargé des frais de scolarité et contre reçu Par paiement en ligne via l'extranet iMuse, montant et nombre d'échéances au choix de l'utilisateur ;
Par CB auprès du personnel chargé des frais de scolarité.